

Barèmes Honoraires RIVIERA STANDING

Vente de biens à usage d'habitation	Honoraires T.T.C
Inférieur ou égal à 50 000 €	Forfait 5 000 €
De 50 001 € à 150 000 €	7 %
De 150 000 € à 1 500 000 €	5 %
Plus de 1 500 000 €	4 %
Parking ou box	Forfait de 3 000 €

Principe du non cumul: L'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches. Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour ou la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le vendeur, sauf disposition contraire au mandat.

Location, zone tendu (honoraires régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989),
Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction du contrat de location
10€ TTC/ m ² à la charge du locataire
10€ TTC/ m ² à la charge du propriétaire
-Honoraires de rédaction d'état des lieux (entrant et sortant):
m ² à 3€ TTC/ m ² à la charge du locataire(entrée)
à 3€ TTC/ m ² à la charge du locataire(entrée+sortie)

(1) Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire